



Actus Agricoles

En visite sur l'exploitation d'un jeune agriculteur de l'Hérault le 17 avril 2021, le Premier ministre a annoncé la mise en place d'un fonds de solidarité doté d'une enveloppe de 1 milliard d'euros.

Beaucoup et peu au regard des plus de 3 milliards des pertes estimées, dont 2 md€ pour la seule viticulture. La FNSEA salue « une mobilisation rapide et forte ».

Après ce que le ministre de l'agriculture a qualifié de plus grande catastrophe agronomique du siècle, le gouvernement a réagi vite pour faire face aux premières urgences. L'effort annoncé va permettre d'alléger les charges immédiates pour faire face à l'absence de recettes. L'année blanche de charges sociales, le chômage partiel et le dégrèvement de taxe foncière sur le non-bâti (TFNB) étaient des mesures attendues. « La mise en place d'un fonds de solidarité dans l'attente des indemnisations est également une avancée importante pour éviter des situations de cessations de paiement », indique la FNSEA. Il sera accessible aux agriculteurs touchés par le gel qu'ils relèvent ou non du [fonds des calamités](#). Il sera aussi ouvert aux entreprises en aval des filières, comme par exemple les entreprises de confitures.

Une réunion est prévue lundi 19 avril au ministère de l'Agriculture avec les syndicats et les filières pour en définir les modalités pratiques. L'enveloppe devrait être laissée à la discrétion des Préfets.

Ces mesures d'urgence devront être suivies de mesures structurelles qui permettront d'absorber ces chocs climatiques. L'annonce du doublement de l'enveloppe du plan de relance fléchée sur la gestion des risques et l'appui à l'investissement dans des outils de prévention est un premier Pas.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/gel-un-fonds-de-solidarite-de-1-md/>